



DECISION
LA PRESIDENTE,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L712-2 et R712-1 et R712-6 ;

Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;

Considérant la visite du pape Léon XIV à Metz le 28 septembre 2026 ;

Considérant que cette venue impose des mesures de sécurité exceptionnelles aux abords de la zone de visite du pape ;

Considérant qu'elle nécessite un accès facilité des secours sur le campus du Saulcy ;

Considérant que le campus du Saulcy accueille un dispositif médical spécialisé lors de cet événement ;

DECIDE

Article 1

Le stationnement sur les parkings Rabelais et SHS du campus du Saulcy (cf. plans en annexes 1) est interdit à compter du 26 septembre 2026 à 14h00, jusqu'au 28 septembre 2026 inclus.

Article 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affiché à la présidence ainsi qu'à l'entrée des parkings concernés.

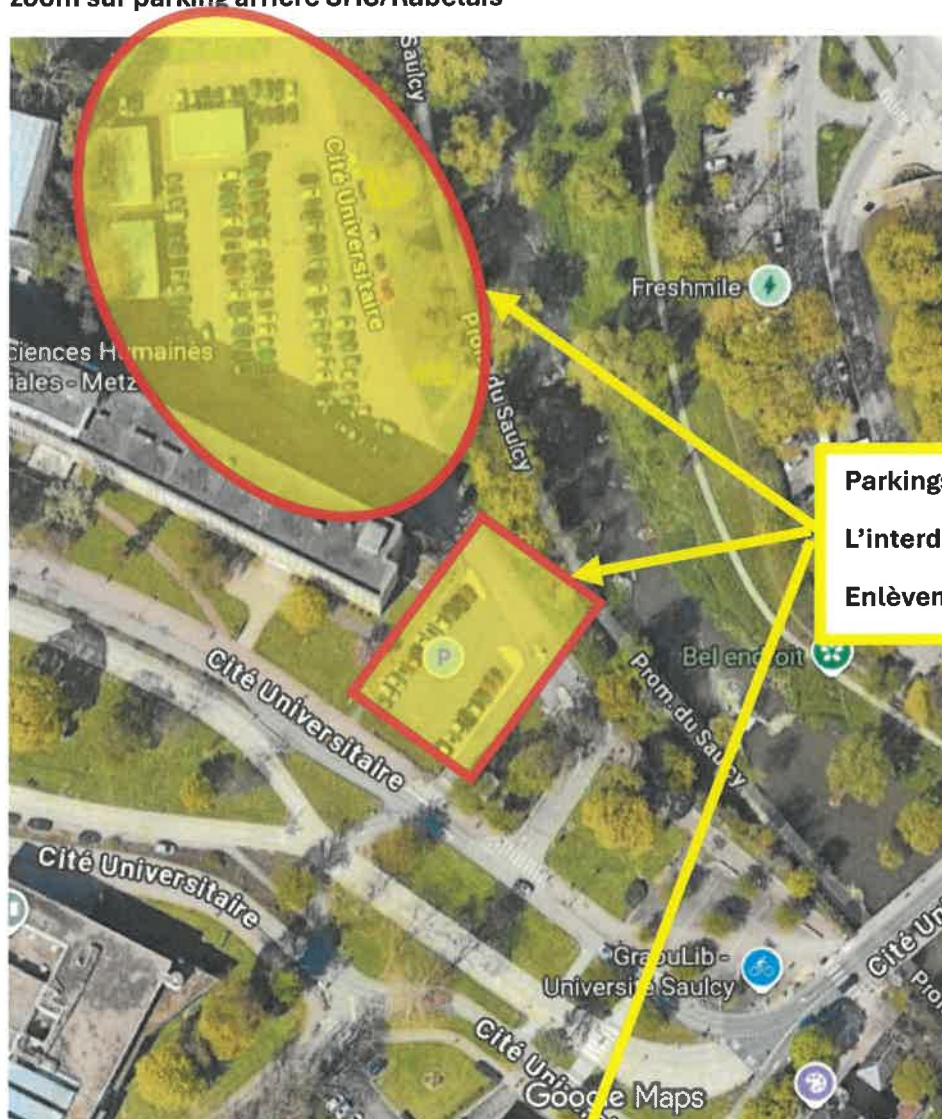
Fait à Nancy, le 22 septembre 2026

Hélène BOULANGER

Affiché à la présidence et transmis au recteur, chancelier des universités le

22 SEP. 2026

zoom sur parking arrière SHS/Rabelais



Ile du Saulcy, zone des parkings concernée

